Quarantième Année — N° 180 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 29 JUIN 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 28 JUIN 1895

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 27 juin 1895

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre a adopté, après urgence déclarée, le projet de loi voté par le Sénat sur les Caisses d'épargne.

LES CRÉDITS DU SOUDAN

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Vigné d'Octon et Le Hérissé sur la politique du gouvernement dans l'Afrique occidentale et du projet de loi portant ouverture du crédit supplémentaire à inscrire aux chapitres 23 et 26 du budget du ministère des colonies.

On sait que la Chambre a adopté hier les crédits non contestés en ajournant la discussion des autres à la séance d'aujourd'hui.

Discours de M. Isaac

M. Isaac réédite les critiques formulées hier. Il reprend la question des concessions en Afrique. Il en est qui comportent le cours entier d'un fleuve avec ses affluents.

Que fait-on du droit de commercer librement ? On donne à une maison française des pouvoirs qui ne devraient appartenir qu'à l'Etat; on n'a pas exigé les garanties voulues des concessionnaires. *Que compte faire le gouvernement* à l'égard des concessions contraires au droit public français ?

En ce qui concerne la création du gouvernement général de l'Afrique occidentale, il y a deux mois, M. Chautemps déclarait au Sénat que cette direction générale devait rester aux mains du ministre des colonies.

Comment s'explique un si brusque changement d'avis? Quelle est l'utilité de cette nouvelle création ?

L'orateur parle ensuite de la traite des nègres : elle se fait toujours sur une grande échelle. La guerre contre Samory a été le prétexte de toutes sortes d'abus. On a brûlé des villages, distribué des femmes aux tirailleurs; *des maisons de commerce françaises n'ont pas craint*, sous prétexte de changer des captifs, de pratiquer, en réalité, la traite des esclaves.

M. Lagnel. — Il faut les clouer au pilori !

M. Isaac. — La Chambre tolérera-t-elle l'esclavage sur une terre française, cent ans après la proclamation des droits de l'homme ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'orateur ne votera pas les crédits.

Discours de M. Turrel

M. Turrel. — Le temps des recriminations est passé. Rien ne sert de discuter la conduite d'un soldat héroïque. (Applaudissements.)

M. Jourde. — Personne ne l'a inquiété.

M. Chautemps. — Parfaitement.

M. Turrel. — Inquiétons-nous de l'avenir. Le pays est fatigué d'entendre parler d'espérances et de placements de père de famille. *Il veut des résultats.* (Très bien.)

Voilà des années qu'on sacrifie nos soldats, notre argent, pour faire le jeu de commerçants dont la plupart ne sont pas Français.

Quand nos colons arrivent, ils trouvent quelqu'un qui leur dit : « Halte-là ! tout cela est à moi ! » C'est ce qui est arrivé à la Côte l'Ivoire, avec la concession Verdier.

M. de Mahy. — Cela se passe aussi ailleurs. Nous allons travailler pour d'autres à Madagascar ! (Mouvement.)

M. Turrel. — Les prédécesseurs de M. Delcassé avaient refusé d'accorder la concession Verdier et M. Delcassé lui-même l'avait d'abord refusée. Ce n'est pas une concession de 600,000 hectares que l'on donna, mais de six millions d'hectares. (Mouvement.)

L'orateur lit des lettres relatives à cette affaire.

M. Chautemps, ministre des colonies. — Je suis étranger à la publicité qui est donnée à ces documents. (Rires ironiques.)

M. Turrel. — Comme rapporteur récent du budget des colonies et grâce à votre *loyauté* (mouvements divers) j'ai pu en avoir connaissance (rires); j'ai cru de mon devoir de les faire connaître à la Chambre. (Très bien à l'extrême gauche).

Je ne parle pas de la constitution singulière de ce capital de deux millions pour une propriété de cette étendue. (Mouvement).

M. Rouanet. — Parlez ! Lâchez tout !

M. Turrel. — En réalité, le capital espèces n'était que de 550,000 francs. La concession avait été peut-être sagement conçue, mais M. Verdier s'est joué du gouvernement.

M. Dubost. — La concession est nulle ; elle ne pouvait être faite par décret.

M. Turrel. — Cette question ne se pose pas.

M. Rouanet. — M. Léveillé a soutenu à la tribune que cette concession était nulle.

M. Turrel. — Je déplore qu'on ait livré cette partie de notre possession à la rapacité, non d'un homme considérable (exclamations), oui d'un homme honorable (nouvelles exclamations sur les bancs socialistes) qui est malheureusement mourant, mais d'une société. Dans cette société, je trouve une grande diversité de noms, même des noms de journalistes. (Exclamations). La concession donnée à M. Verdier a tué le commerce dans le pays.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans nos colonies, c'est de voir que le commerce y est livré à tous les étrangers et surtout aux Anglais. (Très bien, très bien à gauche).

Il importe d'enlever définitivement le discrédit qui a été jeté sur notre politique coloniale, et il ne faut pas que les générations qui suivront trouvent les pays conquis par nous aux mains de n'importe qui. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Discours de M. Couchard

M. Couchard. — M. Vigné a parlé du Sénégal. Comme il l'a connu il y a douze ans, il ne connaît pas la situation actuelle.

M. Isaac a dit qu'un noir avait été arrêté conduisant des esclaves et qu'il avait déclaré être l'agent d'une maison de commerce de Saint-Louis. Ce fait est absolument faux; il n'y a plus de commerce d'esclaves au Sénégal, grâce à l'intervention de l'autorité française.

Le gouvernement a demandé des crédits supplémentaires pour la colonne Monteil. La commission du budget repousse ces crédits, mais la Chambre ne pourra faire autrement que les voter.

M. Cochery, rapporteur. — La commission répondra.

M. Couchard. — Ce qu'a voulu la commission, c'est un débat qui doit se terminer par un ordre du jour. Il n'y aura pas de résultat effectif. Pourquoi, dès lors, ne pas *voter dès à présent les crédits.*

L'orateur refait l'historique de la colonne Monteil.

Il convient, dit-il, de mettre un terme à des dépenses exagérées; mais vous n'obtiendrez des économies et une véritable politique coloniale qu'en changeant notre système d'organisation coloniale.

M. Faberot. — Changez-le, alors. (Rires).

M. Couchart. — On fait passer constamment les gouverneurs coloniaux d'un pays à l'autre; cela provoque *des dépenses folles. Si on continue les mêmes errements* la politique coloniale redeviendra bientôt aussi impopulaire qu'elle le fut il y a quelques années. (Très bien).

Réponse du Ministre

M. Chautemps, ministre des colonies. (Mouvement d'attention). — Il importe de ramener à leurs proportions exactes les événements qui se sont passés à la Côte d'Ivoire. Si le gouvernement a mis fin à l'expédition de la colonne Monteil, c'est qu'il était manifeste, pour lui, que cette expédition ne pouvait donner de bons résultats.

Le 8 mars, le colonel Monteil reconnaissait qu'avec ses trois cents *fusils il ne pouvait se porter à Kong.*

S'il se trouvait en plein pays ennemi avec seulement 300 hommes, c'est faute de moyens de transport; il n'avait pu mobiliser toute sa colonne.

M. Le Hérissé interrompt.

M. le Ministre des Colonies. — Vous avez réponse à tout; mais laissez-moi soigner mon argumentation. (Rires.)

Dans ces conditions, malgré l'héroïsme du colonel et de ses hommes, auquel *je rends hommage* (Vifs applaudissements), l'expédition ne pouvait aboutir ; il y avait là 300 hommes luttant contre 12,000 hommes bien armés, et commandés à l'européenne.

Le gouvernement s'associe à tous les témoignages d'estime qui sont journellement adressés au brave colonel Monteil ; ce n'est pas sa faute si, désigné pour le Haut-Oubanghi, on l'a envoyé guerroyer dans la Côte d'Ivoire où rien n'était préparé.

L'ordre de rappel ne vise en rien sa personne; il répondait à une autre préoccupation. Le nouveau *commandant des troupes qui fut appelé à remplacer le* colonel Monteil n'a pas cru davantage qu'il fût possible de reprendre la marche sur Kong.

Si une action militaire devient nécessaire, le gouvernement s'adressera aux Chambres. En attendant, il a fait l'unité dans l'organisation politique et militaire.

La colonne de la Côte d'Ivoire est dans un état de sécurité complète. La situation économique est moins satisfaisante. Le gouvernement n'est pas hostile aux concessions ; *il est prêt à en faire d'autres, mais à la condition* qu'elles soient d'une étendue modérée, qu'elles respectent les droits de l'Etat et des tiers et que les concessionnaires justifient de l'apport qu'on exige d'eux. (Très bien, très bien).

M. Delcassé. — Je demande la parole (Mouvement).

M. le Ministre. — Le gouvernement n'est pas l'adversaire des capitaux et n'est que l'adversaire des capitaux qui n'existent pas (Rires), de ces capitaux qui éloignent les capitaux loyaux et réels, ceux qui pourraient féconder nos colonies. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le gouvernement veut des affaires bien faites, utiles et fructueuses. (Applaudissements.) On a accusé le ministre des colonies de manquer d'enthousiasme; il est très facile d'avoir grand air quand on laisse à ceux qui viendront après soi le soin de payer les dettes. (Appl. sur presque tous les bancs.)

M. Delcassé, très nerveux, tapote son pupitre.

M. le Ministre. — Le gouvernement, lui, a le souci des intérêts de l'Etat et il entend respecter les règles *de la comptabilité publique.* (Appl.)

La tâche du ministre des colonies est ingrate, car à chaque pas il se heurte à des intérêts divers.

J'y serais inférieur si je n'avais la confiance de la Chambre. (Double salve d'applaudissements de presque toute la Chambre).

UN ORDRE DU JOUR

M. Lagnel. — Je demande quel bénéfice nous avons retiré *du Soudan. La meilleure politique*, c'est l'abandon de cette colonie désolée. Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant la décision de la commission du budget, refuse le vote des crédits supplémentaires jusqu'à ce qu'on ait fait connaître à qui incombent les responsabilités dans l'expédition militaire au Soudan et à la Côte d'Ivoire. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Discours de M. Cochery

M. Cochery, rapporteur général de la commission du budget, demande à expliquer les motifs pour lesquels la commission propose de repousser les crédits; elle a trouvé une expédition irrégulièrement engagée, nullement préparée, des conflits nombreux entre les autorités civile et militaire. Dans l'administration des colonies, il y a une tendance à gaspiller l'argent et à faire bon marché de la vie des hommes; (Très bien à l'extrême gauche.)

Les crédits votés pour le Haut Oubanghi ont été en partie employés pour l'expédition de la Côte d'Ivoire. Le capitaine Binger constate que là sont les retards dans la marche de la colonne qui ont causé l'échec de l'expédition. Les fautes administratives commises dans la préparation de l'expédition ont eu des conséquences déplorables, *les envois de matériel ont été faits dans les* plus mauvaises conditions; des compagnies ont manqué *de pain, de viande des semaines entières.* (Sensation).

On avait oublié les médicaments, le colonel Monteil s'est plaint avec raison de n'avoir pas assez d'hommes par suite de la difficulté d'assurer le ravitaillement.

S'il y a des responsabilités politiques, il y a des responsabilités administratives. Aussi, il ne faut pas que l'administration échappe à celles qu'elle a encourues. (Applaudissements.)

Mais ce n'est pas tout : on trouve des chiffres inscrits sans qu'aucune réception de marchandises ait eu lieu. (Mouvement).

Si les ministres sont responsables devant les Chambres, les fonctionnaires le sont devant les ministres.

M. le Ministre des Colonies. — J'ai ouvert une enquête sur les plaintes du colonel Monteil. (Très bien sur plusieurs bancs.)

M. Cochery, rapporteur. — *La Chambre ne peut* voter les crédits sans connaître d'abord les coupables. (Très bien, très bien.) Il n'y a qu'une solution: c'est de repousser les crédits. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Est-il possible de voir nos soldats forcés de reculer, la mort dans l'âme, faute de munitions? (Mouvement).

Tels sont les motifs pour lesquels la commission a refusé de voter les crédits; elle a cru devoir attendre des explications. Les mêmes faits s'étaient déjà produits au Dahomey; on ne sait pas encore quelles sont les dépenses du Tonkin et du Siam. Le vote des crédits *serait la régularisation des irrégularités commises.* (Appl. à l'extrême gauche.)

Qu'on ne vienne pas dire que nous compromettons la signature de la France !

La Chambre ne voudra pas désavouer sa commission du budget; au contraire, elle voudra dire avec elle, par son vote, qu'il faut que tout cela cesse. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

INTERVENTION DE M. DELCASSÉ

M. Delcassé (mouvement d'attention). — Sur toutes les questions qu'on vient d'agiter, j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer franchement et d'une façon complète, il y a quelques mois. Alors comme aujourd'hui, je revendiquais toute la responsabilité de mes actes, et même des entreprises que j'ai trouvées engagées déjà en arrivant au pouvoir et que je prétends avoir continuées dans un véritable esprit de gouvernement.

M. Jaurès. — Ah ! le voilà votre esprit !

M. Delcassé. — Je ne suis pas partisan de la politique de soubresaut et d'incohérence.

En ce qui concerne les concessions qu'on me reproche, j'attends avec sérénité la réponse du jurisconsulte qui a été saisi de la question. En ce qui concerne la colonne Monteil, c'est moi qui ai organisé l'expédition. J'en accepte la responsabilité. Après dix ans de lutte contre Samory, il fallait en finir avec lui, il fallait arrêter ses ravages et lui barrer la route de Kong.

Ce qu'on recherche aujourd'hui, c'est le système des expéditions permanentes que j'ai supprimées pour obéir *à un vote du Parlement* (Mouvements divers).

INCIDENT

Je n'ai rien fait d'ailleurs sans prendre l'assentiment du Conseil des ministres.

M. Charles Dupuy, ancien président du conseil. — Parfaitement. (Exclamations ironiques aux bancs socialistes).

M. Charles Dupuy. — Ce que dit M. Delcassé est exact et je m'associe à ses paroles.

M. Delcassé. — Contrairement à ce qu'on a dit, c'est pressé par le capitaine Marchand et par le capitaine Binger lui-même que le gouvernement s'est décidé. L'expédition a été concertée à Paris dans une réunion des directeurs à laquelle assistait M. Binger.

M. Marcel Habert. — Et la Chambre !

M. Delcassé. — Les Chambres étaient absentes; pour sauver une colonne menacée, j'ai dû prendre des mesures *d'urgence. En agissant autrement* j'eusse commis un crime. Je répète que j'assume toute la responsabilité de ma décision.

M. Charles Dupuy. — Nous sommes soldaires.

M. Jaurès. — C'est raté !

M. Ch. Dupuy. — Vous dites, M. Jaurès ?

M. Jaurès. — Je dis que votre opération d'aujourd'hui est manquée.

M. Delcassé. — Un fois l'expédition décidée, son chef choisi, je lui ai laissé le soin de l'organiser : je lui ai donné sans marchander tout ce qu'il a demandé.

NOUVEL INCIDENT

On dit que la colonne a échoué, qu'en sait-on ? Oui, qu'en savez-vous, M. le ministre des colonies, vous qui n'avez même pas — vous qui la Chambre écoute, bien ceci — vous qui n'avez même pas demandé au colonel Monteil où en était son expédition avant de le rappeler. (Sensation prolongée). *Oui, sans connaître la situation de la* colonne, vous l'avez rappelé en pleine bataille. (Vifs applaudissements au centre et à droite).

M. Chautemps, tourné vers l'extrême gauche, cherche un appui de ce côté.

L'émotion est vive et la Chambre devient houleuse.

M. Delcassé. — Au moment où il a reçu l'ordre de rappel, le colonel Monteil était en contact avec l'ennemi; il était à deux étapes de Kong ; il avait des munitions et des vivres.

M. Chautemps. — Je répondrai.

M. Jullien à M. Delcassé. — Vous attaquez, vous ne vous défendez pas, M. Delcassé.

M. Delcassé. — La colonne fut consternée en apprenant son rappel. M. le ministre a sans doute interrogé le colonel Monteil depuis son retour ; qu'a répondu celui-ci ? La Chambre et le pays ont le droit de savoir. (Applaudissements). Au lieu de votre défaillance lamentable... (Rumeurs et protestations à l'extrême gauche.)

M. Delcassé se tourne vers elle : Mon intervention à la tribune aura eu pour effet de rendre l'extrême gauche ministérielle. (Exclamations à l'extrême gauche. Rires au centre.)

L'orateur reprend : — Oui, au lieu de votre défaillance lamentable, il fallait renforcer la colonne, puisque l'expédition était nécessaire. En faisant cet effort, on en aurait évité ainsi un plus grand qui tôt ou tard s'imposera. (Applaudissements.) *Ce n'est pas avec un gouverneur général qu'on fera reculer Samory.* (Mouvements divers.) Je revendique hautement la responsabilité de mes actes.

M. Groussier. — Alors payez la carte !

M. Delcassé. — Après avoir promis la protection de la France au pays de Kong, on ne pouvait la retirer. C'est pourquoi j'ai ordonné la formation d'une colonne. M. Chautemps l'a dissoute en pleine bataille, c'est là une responsabilité que je n'aurais voulu assumer pour rien au monde. (Vifs applaudissements au centre.)

L'agitation à ce moment est très vive. Le débat a pris le caractère d'un duel entre MM. Delcassé et Chautemps.

Qui a raison de MM. Delcassé ou Chautemps.

Les yeux se tournent vers la tribune où le colonel Monteil assiste à la séance. Lui seul pourrait répondre en connaissance de cause à cette question.

Réplique de M. Chautemps

Le ministre des colonies remonte à la tribune au milieu du bruit ; il paraît très ému.

Le calme se rétablit peu à peu. On est curieux de savoir ce qu'il va répondre.

M. Chautemps. — Quand j'ai donné l'ordre de dissoudre la colonne, je savais que le pays de Baoulé était en insurrection, par suite des réquisitions nécessitées pour les transports; je savais que les officiers et les soldats *étaient épuisés; la colonne était en retraite.*

Le ministre cherche ses mots et son embarras produit une fâcheuse impression sur la Chambre.

J'ai pris tous mes renseignements, dit-il, dans le bulletin officiel du colonel Monteil lui-même. D'ailleurs, si la colonne et le gouvernement ignoraient, c'était la faute des organisateurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Voix au centre. — Bref, vous saviez sans savoir.

M. de Montfort. — Mais, où était la colonne ?

M. le Ministre des colonies. — Elle battait en retraite.

Le ministre perd pied de plus en plus ; il se contredit, termine en balbutiant et quitte précipitamment la tribune au milieu des interruptions et des rires.

Discours de M. Doumer

M. Doumer. — Il ne s'agit pas de conflit entre ministres d'hier et ministres d'aujourd'hui; il s'agit de faits scandaleux que la Chambre doit condamner : c'est ce que la commission a voulu faire. (Très bien à gauche.)

La Chambre a voté 1,800,000 fr. le 9 juin 1894 pour un objet précis et ce crédit a été *autrement engagé, sans* qu'à la rentrée on ait prévenu le Parlement. Le 3 novembre dernier, le gouvernement demandait des crédits supplémentaires et il n'était pas question de la colonne Monteil.

C'est toujours en face de décisions prises qu'on place la Chambre quand on lui demande de voter des crédits (Très bien à gauche).

L'échec d'opérations ainsi engagées est imputable surtout à leur mauvaise préparation.

M. Delcassé. — Quand je suis parti du ministère des *colonies, je n'ai pas emporté un seul papier*, tandis que je vois que ceux qui me combattent en regorgent. (Appl. au centre.)

M. Chautemps hausse les épaules.

M. Doumer. — La Chambre doit affirmer par son vote qu'elle entend faire cesser de tels errements et qu'elle veut des ministres respectueux de la volonté populaire incarnée dans le Parlement. (Très bien à gauche).

La commission du budget demande donc à la Chambre de repousser le crédit afin de dégager sa responsabilité et de laisser l'avenir ouvert à toutes les responsabilités qui pourront être engagées plus tard. (Applaudissements à l'extrême-gauche, aux bancs socialistes et au centre).

La clôture est prononcée.

LES ORDRES DU JOUR :

M. le Président. — J'ai reçu plusieurs ordres du jour motivés, présentés par MM. Isaac, Vigné, Maurice Faure et Lagnel, et deux projets de résolution présentés par MM. Castelin et le Hérissé, tendant l'un et l'autre à la nomination d'une commission d'enquête et le dernier à décider en outre l'ajournement du vote de crédits.

M. le Ministre des colonies (Attention). — Je n'accepte pas l'enquête. Le gouvernement est disposé, d'ailleurs, il l'a prouvé déjà, à donner aux commissions de la Chambre tous les éléments d'informations dont elles peuvent avoir besoin. Quant aux crédits, il est naturel que, les ayant présentés à la commission d'enquête et le dernier à décider en outre l'ajournement du vote de crédits.

M. le Ministre des colonies (Attention). — Je n'accepte pas l'enquête. Le gouvernement est disposé, d'ailleurs, il l'a prouvé déjà, à donner aux commissions de la Chambre tous les éléments d'informations dont elles peuvent avoir besoin. Quant aux crédits, il est naturel que, les ayant présentés à la commission d'enquête et le dernier à décider en outre l'ajournement du vote de crédits.

M. Le Président. — Je consulte la Chambre sur la proposition de M. le Hérissé demandant l'ajournement du vote des crédits.

Intervention de M. Ribot

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement se trouve en présence de dépenses qui sont faites ; par conséquent, je ne puis m'associer à une demande d'ajournement.

Le gouvernement demandera tout à l'heure à la Chambre d'émettre un vote politique en se prononçant sur l'ordre du jour de M. Maurice Faure, le seul que nous acceptions.

Sur le vote des crédits aucune question politique ne peut se poser. Les dépenses ont été engagées par un autre cabinet, il faut les payer. Si les crédits étaient ajournés, le gouvernement aurait le devoir de les demander à nouveau dans quelque temps. (Très bien).

VOTE DE L'AJOURNEMENT DES CRÉDITS

Votants 522; majorité absolue 267; pour 433; contre 89. L'ajournement des crédits est adopté.

L'enquête est repoussée

La proposition de M. Castelin demandant qu'une enquête soit ordonnée est repoussée par 357 voix contre 103 sur 450 votants.

ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Maurice Faure ainsi conçu : « la Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Votants 325; majorité absolue 163; pour 322, contre 3.

L'ordre du jour est adopté. (*Mouvements divers*).

Le scrutin qui vient de s'ouvrir a pris une complète nullité.

Samedi, à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 8 heures 20.

SÉNAT

Séance du jeudi 27 juin 1895

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 3 h. 05.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Validation de l'élection du Nord

L'élection de M. Depreux dans le Nord est validée.

LES ENFANTS NATURELS

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux enfants naturels.

M. Franck Chauveau propose la disposition additionnelle suivante :

« La présente loi ne pourra modifier les droits résultant des donations entre vifs ou des institutions contractuelles à la dite loi ».

M. Dauphin, rapporteur, combat cette proposition et lui oppose la suivante : « En ce qui concerne le calcul de la réserve des enfants naturels, la présente loi sera duplicataire des lois antérieures à la promulgation ».

Cette rédaction est absolument le contraire de ce que demande M. Franck Chauveau.

L'amendement de M. Franck Chauveau est repoussé par 178 voix contre 82.

L'ensemble de la loi est voté.

LES CANAUX DU MIDI

Question de M. Gauthier

M. Gauthier pose une question au ministre des travaux publics au sujet de la situation des canaux du Midi.

L'orateur dit que la situation du canal latéral à la Garonne et du canal du Languedoc est toute d'exception et d'exaction.

M. Gauthier fait l'historique de ces canaux. La navigation sur les canaux est nulle par suite de la possession de ces canaux par la *Compagnie du Midi*. Les populations souffrent de cet état de choses.

Une loi a prononcé la liberté de la navigation sur les canaux, ceux du Midi seuls n'y sont pas assujettis. Leur libération est très possible, la Compagnie du Midi ne s'oppose pas au rachat du canal latéral.

M. Gauthier demande au ministre s'il est décidé à renoncer à la mise en fermage du canal du Languedoc et à racheter le canal latéral.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, objecte que le canal du Midi est une propriété particulière. *Quant au rachat du canal latéral*, cette question est à l'étude. Les propositions de la Compagnie du Midi datant de 1891 et demandant 6.800.000 francs par an d'indemnité jusqu'en 1898, n'ont pas paru acceptables.

M. Dupuy-Dutemps termine en disant que, dans l'état actuel de nos finances, on ne peut songer à effectuer le rachat des canaux du Midi.

La proposition de loi de M. Bérenger

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi relative à la prostitution.

M. Bérenger, rapporteur, expose que le gouvernement et la commission sont d'accord; la proposition de loi, approuvée par le gouvernement, est adoptée.

Questions diverses

L'interpellation de M. Pauliat sur les phosphates de Tébessa est fixée au 9 juillet.

M. Buffet demande *la mise à l'ordre du jour du projet* sur les coalitions. (Bruits. Exclamations à gauche.)

M. Trarieux s'y oppose ; la proposition de M. Buffet est repoussée.

Séance demain ; la séance est levée à 5 h. 35.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 27 juin. — Les communications télégraphiques avec le général Duchesne, qui avaient été interrompues, sont rétablies. Le ministre de la guerre a reçu, en effet, hier dans la soirée une dépêche du commandant en chef du corps expéditionnaire relativement aux objets d'approvisionnements.

Paris, 27 juin. — Le journal la *France* publie une correspondance qu'il dit recevoir de son représentant à Majunga et signalant un certain nombre de faits, dont quelques uns très graves, tendant à démontrer qu'il existe entre les officiers fonctionnaires de la guerre et ceux de la marine un antagonisme nuisant très gravement à l'expédition.

Le correspondant de la *France* incrimine exclusivement les représentants de la marine, allant jusqu'à dire qu'ils ont contrecarré l'acheminement rapide des vivres et des armements. *Le colonel Bailhaut* aurait dû menacer le commandant Bienaimé de télégraphier au ministre de la guerre son refus de fournir un remorqueur pour les chalands chargés de vivres.

Enfin, chose à priori incroyable, un médecin de la marine aurait refusé de soigner un porteur kabyle blessé, disant que les médecins de la marine n'étaient point chargés de soigner les hommes de la guerre.

Les faits transmis par le correspondant de la *France* sont trop graves pour ne pas nous inciter à formuler des réserves.

Majunga, 27 juin. — Aussitôt que la route de Suberbiéville à Marololo sera terminée, ce qui est prochain, les vivres seront concentrées sur cette dernière localité, qui permettra de reprendre la marche en avant.

Les Hovas se sont retirés à Andriva. Les désertions chez les ennemis augmentent toujours. Le général Metzinger part pour les avant-postes.

L'ANGLETERRE ET L'ALLEMAGNE

contre la Russie

Paris, 27 juin. — On mande de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« Il se manifeste tout à coup dans les hautes sphères financières russes du mécontentement à l'égard de l'Allemagne et une vive irritation vis à vis de l'Angleterre. On dit que cette puissance a décidé *la Chine à déclarer à la* Russie qu'elle ne pouvait pas accepter, sans quelques *changements*, les propositions faites par le gouvernement russe au sujet de l'emprunt.

» On croit savoir que la Chine hésite aussi, malgré l'autorisation qu'elle a déjà accordée, à laisser construire un prolongement méridional du chemin de fer de Sibérie dans la direction de Mintchouang (Mandchourie). Le gouvernement russe voit, dit-on, dans le fait, une conséquence de l'influence anglaise, dont une protestation aurait été appuyée par l'Allemagne. On dit du reste aussi que le ministre des finances de Russie est fermement convaincu qu'il parviendra à surmonter les obstacles que l'Angleterre crée sur son chemin et que les difficultés en question auront pour seul effet de retarder de deux ou trois semaines la conclusion définitive de l'arrangement relatif à l'emprunt. »

Pétersbourg, le correspondant berlinois du *Daily News* de Londres prétend savoir que le gouvernement russe considérerait les négociations avec la Chine comme ayant d'ores et déjà échoué à cause de l'opposition de l'Allemagne (sic) et de la Grande-Bretagne.

De Saint Pétersbourg, on mande que, par suite du retard dans les négociations, les capitalistes des banques françaises se sont remis pour quelques jours à Moscou.

Rappelons enfin que, d'après une version anglaise, la Chine se réserverait de s'adresser à toutes les grandes puissances pour négocier un emprunt complet définitif, destiné à couvrir la totalité de ses dettes.

NOUVELLES DU JOUR

Les suites de la séance de la Chambre. — M. Chautemps serait débarqué. — Son successeur

Paris, 27 juin. — On commente avec animation dans les milieux politiques les incidents de la séance d'aujourd'hui. On considère que l'issue du duel est tout à l'avantage de M. Delcassé.

La situation de M. Chautemps paraît très menacée; on ne doute pas que M. Ribot, qui se rend compte que la présence de M. Chautemps dans le cabinet est une cause de faiblesse pour celui-ci, ne saisisse la première occasion pour le débarquer.

Les applaudissements enthousiastes dont les socialistes ont salué à de nombreuses reprises les paroles de M. Chautemps ne peuvent *évidemment consolider une situation* dont les modérés, les abstentionnistes d'aujourd'hui, sont en grande partie les arbitres.

Déjà on prononce des noms en vue de la succession qui, croit-on, ne peut tarder à s'ouvrir.

M. Doumer qui aujourd'hui n'a rien négligé pour rendre aussi impossibles l'un que l'autre MM. Delcassé et Chautemps, est considéré comme un aspirant à cette succession.

On ne doute pourtant pas qu'il reçoive satisfaction. Pour ne pas s'aliéner les radicaux, M. Ribot serait bien disposé à donner un portefeuille à M. Doumer; celui-ci n'irait pas aux colonies : c'est M. André Lebon qui prendrait ce département et M. Doumer lui succéderait au commerce.

Le Congrès allemaniste

Paris, 28 juin. — Une chaleur accablante, a modéré, hier soir, l'ardeur des révolutionnaires. La séance a duré quatre heures: cinq minutes étaient seulement accordées à chaque orateur. C'est donc au total, sans compter les interruptions, quarante-huit discours que le Congrès a dû écouter. Dès le cinquième, d'ailleurs, une torpeur générale avait envahit les délégués.

En résumé, il n'y a à retenir de cette interminable et somnolente séance que les vœux suivants qui seront certainement votés à l'issue du Congrès :

Une pétition demandant l'abolition des bureaux de placement sera remise aux délégués du Parti ouvrier à la Chambre des Députés, avec mise en demeure de la présenter dans le plus bref délai.

Les prud'hommes seront dispensés de la prestation de serment, « cette formule étant avilissante pour les électeurs et les élus ».

Suppression du marchandage et du façonnage.

Un petit scandale à Berlin. — La gestion de la « Gazette de la Croix ». — Démission forcée.

Berlin, 28 juin. — M. de Hammerstein, directeur de la *Gazette de la Croix*, avait été accusé, il y a quelques mois, par divers organes, la *Petite Presse* notamment, d'avoir dilapidé les fonds du journal conservateur dont il avait la direction. Certain de ne pas être désavoué par les siens, à cause du scandale qui ne manquerait pas de rejaillir sur le parti entier, ce ferme champion du trône et de l'autel tint résolument tête à ses détracteurs et alla même jusqu'à intenter un procès à un des journaux qui l'avaient plus particulièrement pris à partie.

Malheureusement pour lui, la fâcheuse vérité vient de se faire jour. A la suite d'une séance orageuse du groupe conservateur, M. de Hammerstein, abandonné par ses *protecteurs, a dû donner sa démission. La direction de* la *Gazette* sera confiée au député Kropotscherk.

Il va sans dire que le procès dont on menaçait la *Petite Presse* est abandonné.

Le duel Kotze Schrader. — Devant le tribunal de Berlin. — Double condamnation

Berlin, 28 juin. — Le procès du chambellan Kotze et du baron Schrader, à cause d'un duel, avait attiré un *nombreux public au Palais.*

Le président de Haugsdorf expose brièvement l'affaire.

Il établit l'identité des prévenus ; il rapporte que le baron Schrader a déjà été condamné pour cause de diffamation.

Les prévenus refusent de donner les motifs du duel.

Après un réquisitoire modéré du ministère public, les avocats renoncent à plaider.

Le tribunal condamne les deux prévenus à trois mois de forteresse, minimum de la peine.

MM. Schrader et Kotze ont quitté la salle d'audience sans échanger un regard.

La fortune de Gambetta

Le *Figaro* publie cet intéressant renseignement :

« Il paraît que Gambetta n'a pas laissé tout simplement une rente de 8.000 francs, comme le disait hier un de nos collaborateurs; quelques jours avant sa mort, il avait reçu, sur un chèque de la maison Lhuillier Lheureux, une somme de seize cent mille francs, représentant la vente de ses actions de la *Petite République Française.*

» C'est ce qui explique comment dans la succession du grand tribun, il n'y avait aucun titre de son journal de propagande.

» Alors que personne ne pouvait pressentir la fin si prochaine et si soudaine de Gambetta, le public, voulant s'associer au brillant avenir de la *Petite République*, avait acheté en effet tous les titres de cette feuille. »

L'insurrection cubaine. — L'organisation de la « future » République. — Assemblée générale à New-York.

Londres, 28 juin. — Télégramme de Philadelphie au *Times* de ce matin :

« Les clubs cubains des Etats-Unis enverront des délégués à une assemblée générale qui aura lieu le 10 juillet à New-York.

» Cette assemblée nommera un président et un gouvernement provisoire de la « future » République, et lancera un emprunt dont les intérêts seront payés quand ladite République sera établie à Cuba. »

Encore l'Etat Tampon. — A propos du traité franco-chinois. — Protestations pour la forme

Londres, 28 juin. — Malgré la fréquente administration de rectifications et de démentis venus de la presse parisienne relativement au prétendu projet d'« Etat tampon » au Siam, quelques journaux anglais feignent encore de croire à l'existence de ce projet, que le Foreign Office a été seul à former.

C'est ainsi que le *Morning Post* de ce matin proteste — faiblement, il est vrai — contre le traité franco-chinois, qui rend impossible la création du « tampon » en question.

Lord Dufferin

Londres, 28 juin. — On lit dans les journaux de ce matin :

« Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre à Paris, devant être atteint l'année prochaine *par la limite d'âge*, il est possible qu'il soit nommé lord-lieutenant d'Irlande, et soit remplacé à l'ambassade de Paris par lord Lansdowne ».

Cinquante septième anniversaire

Londres, 28 juin. — C'est aujourd'hui le cinquante-septième anniversaire du couronnement de la reine; les bureaux du gouvernement seront fermés.

Un député irlandais

Londres, 28 juin. — Du *Daily Chronicle* de ce matin :

« M. Thomas Sexton, député irlandais, se retire de la politique. »

L'escadre autrichienne

Londres, 28 juin. — *L'escadre autrichienne est arrivée* à Plymouth, où elle restera quelques jours.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
101 65	3 0/0	...	...	102 27	101 72	101 70
107 42	3 1/2 0/0	...	...	107 32	107 32	107 35
3565 ..	Banq. de France	...	...	3570 ..	3570 ..	3580 ..
... ..	S. d'Escompte	...	...	...	...	...
815 ..	Banq. de Paris	...	...	815 ..	816 ..	815 ..